



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept et le mardi 23 mai, à quinze heures et cinquante huit minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 12 mai 2017, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (18): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Monique DELMESTRE, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (04): Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Marie Christine NANNETTE, Madame Sabrina GARES, Madame Nadia NEGRIT.

Etaient absents (11): Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Florise CANVOT-VINENT, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°04-04-2017
Avenant n°2 au marché de travaux de réintégration et environnementale de l'ancienne décharge de Gédéon.

Le marché initial a été notifié le 22 mai 2014 au groupement BMJ/SOTEC pour la réalisation des travaux de réintégration écologique de la décharge à MORNE A L'EAU.

L'avenant n°2 au marché du groupement BMJ/SOTEC porte uniquement sur la tranche ferme et a pour objet l'adaptation du poste et des quantités relatives à la mise en œuvre de la clôture à l'entrée du site, l'introduction de prix nouveaux pour l'élagage le long de la voie quai de Bordeaux Bourg afin de faciliter la circulation des engins, la mise en place de terre végétale sur une partie du site non prévue au marché initial, le nettoyage de la lagune périmétrique afin d'éliminer la repousse de la végétation, le nettoyage du talus bas et du dôme avant l'ensemencement suivant les espèces retenues.

Cet avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché initial de + 164 905,16€ HT, soit 178 922,10 € TTC

Le nouveau montant du marché du groupement BMJ/SOTEC pour la réalisation des travaux de réintégration écologique et environnementale de l'ancienne décharge s'élève à :

- tranche ferme : 1 994 870,54 € TTC
- tranche conditionnelle 1 : 51 070,95 € TTC
- tranche conditionnelle 2 : 5 425 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code des marchés publics du 26 août 2006,

Considérant la convention de mandat portant sur la réhabilitation de la décharge de Morne-à-l'eau au lieu dit Gédéon,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : de valider l'avenant n°2 au marché de travaux de réintégration écologique et environnementale de l'ancienne décharge de Gédéon portant sur l'adaptation des postes et des quantités du marché suite aux modifications du projet ;

Article 2 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de SEMSAMAR, Madame la comptable public sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.



Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 29 mai 2017,

P^e Le Maire,
Philipson FRANCEFORT
VICTOIRE JASMIN
Maire Adjointe
Sécurité civile et alimentaire
population et cadre de vie



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 02 Juin 2017

Formalités de publicité

Effectuées le 06 Juin 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

COURRIER ARRIVÉ LE:
02 JUIN 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Réintégration écologique de la décharge de Morne-à-l'Eau (971)

AVENANT N° 2

MAITRE D'OUVRAGE :
VILLE DE MORNE-A-L'EAU
PLACE GERTY ARCHIMEDE
97111 MORNE-A-L'EAU
TEL : 05 90 24 27 09



MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE :
SEMSAMAR
PARC D'ACTIVITE LA
JAILLE BATIMENT 2
97122 BAIE MAHAULT
TEL : 05 90 32 36 00



MAITRE D'ŒUVRE :
EODD INGENIEURS CONSEILS
LES TANES BASSES
2 RUE DE LA SYRAH
34800 CLERMONT-L'HERAULT



OBJET DE L'AVENANT N° 2 :

**Adaptation des postes et des quantités du marché et introduction
de prix nouveaux relatifs à l'optimisation des conditions de travaux**

COURRIER ARRIVÉ LE:

02 JUIN 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE REINTEGRATION ECOLOGIQUE DE LA DECHARGE DE MORNE-A-L'EAU

Entre :

SEMSAMAR

PARC D'ACTIVITE LA

JAILLE BATIMENT 2

97122 BAIE MAHAULT

Représentée par Mme Marie Paule BELENUS-ROMANA, Directrice Générale

Désigné ci-après « **le maître d'ouvrage délégué** »

Et :

Le cotraitant mandataire BMJ

Ayant son siège social à :

Cocoyer – Route de Nora

97160 LE MOULE

Représenté par M. Moïse JANKY, gérant

Désigné ci-après « **le titulaire** »

Le cotraitant SOTEC SARL

Ayant son siège social à :

Espérance Près Lycée Nouveau Local

97111 MORNE A L'EAU

Représenté par M. MONDUC, gérant

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : RAPPEL ET OBJET DE L'AVENANT

Le marché de travaux de réintégration écologique de la décharge de Morne-à-l'Eau (MAE) est assuré par le groupement BMJ/SOTEC, BMJ étant le mandataire du groupement.

Le marché global comporte :

- une tranche ferme,
- deux tranches conditionnelles.

Il est rappelé que suite aux nombreux imprévus et intempéries survenus depuis l'année 2016, une prolongation de délais pour la tranche ferme a été validée par les OS n° 2 à 5. Cette prolongation de 20 semaines ramène la fin des travaux de la tranche ferme au 13 juin 2017.

Le présent avenant concerne la tranche ferme et porte sur :

- L'adaptation du poste et des quantités relative à la mise en œuvre de la clôture à l'entrée du site, requise suite à la demande du maître d'ouvrage de modifier le type de clôture.
- L'introduction de prix nouveaux (« PN ») pour :
 - nettoyer la route afin d'optimiser la circulation des engins ;

- mettre en place de la terre végétale sur une partie du site non prévue au marché initial (vers l'entrée du site) afin de couvrir les déchets affleurants et de niveler le sol ;
- nettoyer la lagune périmétrique (deux opérations, en mai et en novembre 2016) afin d'éliminer la repousse de la végétation sauvage ;
- nettoyer le talus bas et le dôme afin d'éliminer la repousse des déchets verts.

Ces modifications impactent les postes suivants :

9.6	Clôtures entrée et zones d'accès aisés H=2 m
PN6	Nettoyage de la route par un intervenant extérieur
PN7	Fourniture et mise en place de la terre végétale sur 30 cm (endroit non prévu au marché initial)
PN8	Travaux de curage et de nettoyage de la lagune à la pelle à chenille au mois de mai 2016
PN9	Travaux de curage et de nettoyage de la lagune à la pelle à chenille au mois de novembre 2016
PN10	Nettoyage et évacuation des déchets verts talus bas et dôme

PN6 : le nettoyage de la route d'accès longeant le canal des Rotours, non prévu au marché initial, a été nécessaire du fait de fortes intempéries et des nombreux nids de poules.

PN7 : la ville de MAE a demandé à BMJ de procéder au nettoyage, non prévu au marché initial, d'une zone qui servait au stockage de la terre située à l'entrée du site, dans le but d'optimiser l'intégration paysagère de l'ensemble du site.

PN8 et PN9 : les travaux de curage et de nettoyage au mois de mai ont été nécessaires en raison de l'envahissement par la végétation sauvage dans la lagune. La ville de MAE a également demandé à BMJ de procéder aux mêmes travaux en fin de chantier.

PN10 : Actuellement, la végétation est extrêmement dense en raison de la forte pluviométrie des derniers mois. Afin d'améliorer le travail de l'entreprise et de commencer l'ensemencement, le nettoyage du dôme et du talus s'avère essentiel.

ARTICLE 2 : INCIDENCES FINANCIERES

Les modifications introduites par le présent avenant engendrent un impact financier de 164 905,16 € HT. Le nouveau montant total de la tranche ferme est ainsi de : **1 838 590,36 € HT**.

Le détail financier des variations par poste est présenté en annexe 1 du présent avenant.

	Marché initial TF	Avenant n°1	Avenant n°2
Montant €HT	1 673 685.20	1 673 685.20	1 838 590.36
Incidence financière (€)	-	0	164 905.16
Incidence financière (%)	-	0	+9.85

ARTICLE 3 : CLAUSE DE REMUNERATION

Conformément au CCAP.

ARTICLE 4 : VALIDITE

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage délégué. Par notification, il faut entendre la date d'envoi par le maître d'ouvrage délégué au titulaire d'un des exemplaires originaux du présent avenant.

ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et dispositions du marché initial non visés par le présent avenant restent inchangés.

ARTICLE 6 : SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux à Baie-Mahault, le

	Le maître d'ouvrage délégué Lu et approuvé sans réserve	Le titulaire Lu et approuvé sans réserve
	SEMSAMAR	BMJ (mandataire)/SOTEC
Nom et prénom du signataire	Marie Paule BELENUS-ROMANA	Moïse JANKY
Qualité du signataire	Directrice générale	Gérant de BMJ
Tampon		
Signature		

ANNEXE 1 : DETAIL FINANCIER DES POSTES SOUMIS A AVENANT

En rouge : prix nouveaux

Poste	N° Poste	Description	Unité	Quantité	Marché Initial		Avenant 1		Variations globales GHT par rapport au marché initial	Avenant 2		Variations globales GHT par rapport à l'avenant 1			
					PU GHT	Total GHT	Quantité	PU GHT		Total GHT	Quantité		PU GHT	Total GHT	
Dispositions générales de chantier	1.1	Installations, postes, entretien et sécurité chantier	Forfait	1	38 500,00 €	38 500,00 €	1	38 500,00 €	38 500,00 €	0,00 €	1	38 500,00 €	38 500,00 €	0,00 €	
	1.2	Topographie	Forfait	1	7 500,00 €	7 500,00 €	1	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	1	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	
	1.3	Contrôles, assurance qualité	Forfait	1	15 000,00 €	15 000,00 €	1	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	1	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	
	1.4	Documents exécution	Forfait	1	10 000,00 €	10 000,00 €	1	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	1	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	
	1.5	Dossiers de déclassement	U	5	600,00 €	3 000,00 €	5	600,00 €	3 000,00 €	0,00 €	5	600,00 €	3 000,00 €	0,00 €	
	2.2	Débranchement / déboussillage / débranchement	m²	4000	0,50 €	2000,00 €	4270	0,50 €	2130,00 €	1390,00 €	4270	0,50 €	2130,00 €	1390,00 €	0,00 €
	3.1	Déchets et regroupement des carcasses métalliques pour envoi/vente par prestataire extérieur	T	30	200,00 €	6000,00 €	30	200,00 €	6000,00 €	0,00 €	30	200,00 €	6000,00 €	0,00 €	
	4.1	Déchets - emballage déchets, y compris liqeur pour envoi/vente par prestataire extérieur	m3	3350	7,20 €	24120,00 €	26750	7,20 €	192600,00 €	-48800,00 €	26750	7,20 €	192600,00 €	0,00 €	
	4.2	GSB (100% de la surface déchets jusqu'en fond de lagune)	m²	9300	7,30 €	65100,00 €	8825	7,00 €	60375,00 €	-4725,00 €	8825	7,00 €	60375,00 €	0,00 €	
	4.3	GSB (50% de la surface déchets jusqu'en fond de lagune)	m²	17500	7,00 €	122500,00 €	32615	7,30 €	238089,50 €	-17410,50 €	32615	7,30 €	238089,50 €	0,00 €	
Eclaircissement et drainage	5.1	Fourniture de la couche de matériaux terreux	m³	21700	9,00 €	195300,00 €	16307,5	9,00 €	146767,50 €	-48532,50 €	16307,5	9,00 €	146767,50 €	0,00 €	
	5.2	Mise en œuvre de la couche de matériaux terreux	m³	195300	3,00 €	585900,00 €	18755	3,00 €	56265,00 €	-26505,00 €	18755	3,00 €	56265,00 €	0,00 €	
	5.3	Fourniture de la couche de matériaux végétalisés (ép. 30 cm)	m³	21700	10,00 €	217000,00 €	18755	114,15250 €	213507,50 €	-347,50 €	18755	114,15250 €	213507,50 €	0,00 €	
	5.4	Mise en œuvre de la couche de matériaux végétalisés (ép. 30 cm)	m³	8200	4,00 €	32800,00 €	8047,8	4,00 €	32191,20 €	-608,80 €	8047,8	4,00 €	32191,20 €	0,00 €	
	6.1	Passages à gât bétonnés	m	600	20,25 €	12150,00 €	0	20,25 €	0,00 €	-12150,00 €	0	20,25 €	0,00 €	0,00 €	
	6.2	Passages sur talus, modèles et habités en raipeps coco	U	5	3081,00 €	15405,00 €	0	3081,00 €	0,00 €	-15405,00 €	0	3081,00 €	0,00 €	0,00 €	
	6.3	Platage de cailloux 50/150 sur géotextile	m³	1100	70,00 €	77000,00 €	0	70,00 €	0,00 €	-77000,00 €	0	70,00 €	0,00 €	0,00 €	
	6.4	Platage de cailloux 50/150 sur géotextile	m³	10	1500,00 €	15000,00 €	10	1500,00 €	15000,00 €	0,00 €	10	1500,00 €	15000,00 €	0,00 €	
	7.1	Dian Ø90 mm PEHD dans tranchée drainante sur crêtes d'orme et sautoir et sous botte	m	1100	70,00 €	77000,00 €	1100	63,84 €	70000,00 €	7000,00 €	1100	70,00 €	77000,00 €	0,00 €	
	Gestion des eaux de surface	8.1	Puits de collecte : fabriqué, formé et posé, y compris banchon de bertonite	m³	36	90,00 €	3240,00 €	36	17,00 €	612,00 €	-2628,00 €	36	90,00 €	3240,00 €	0,00 €
8.2		Messil de drainage PE 200 mm et couronne drainante	m	50	92,00 €	4600,00 €	50	92,00 €	4600,00 €	0,00 €	50	92,00 €	4600,00 €	0,00 €	
8.3		Perçage manuel des drains de réjection	m	125	80,00 €	10000,00 €	125	80,00 €	10000,00 €	0,00 €	125	80,00 €	10000,00 €	0,00 €	
8.4		Géotextile anti-convulsion	m²	260	4,50 €	1170,00 €	280	4,50 €	1260,00 €	90,00 €	280	4,50 €	1260,00 €	0,00 €	
8.5		Pozzolane	m³	300	80,00 €	24000,00 €	300	80,00 €	24000,00 €	0,00 €	300	80,00 €	24000,00 €	0,00 €	
8.6		Compost, y compris brassage avec pouzzolane des 30 derniers cm	m³	25	65,00 €	1625,00 €	25	65,00 €	1625,00 €	0,00 €	25	65,00 €	1625,00 €	0,00 €	
8.7		Tubules de contrôle PEHD 2"	U	5	130,00 €	650,00 €	5	130,00 €	650,00 €	0,00 €	5	130,00 €	650,00 €	0,00 €	
8.8		Piquets de maintien des tubules, avec nomenclature et poquets identification des drains	U	21	30,00 €	630,00 €	21	30,00 €	630,00 €	0,00 €	21	30,00 €	630,00 €	0,00 €	
8.9		Poutrelle métal 4 m doubles, variata, H=2 m	m	1120	35,00 €	39200,00 €	1120	35,00 €	39200,00 €	0,00 €	1120	35,00 €	39200,00 €	0,00 €	
8.10		Cidures boîtier H=1,5 m	U	90	50,00 €	4500,00 €	90	50,00 €	4500,00 €	0,00 €	90	50,00 €	4500,00 €	0,00 €	
Collecte et traitement du biogaz	9.1	Panneaux métalliques portail entrée, portillon boîtier et pizcomètre en déchets	U	1	1890,00 €	1890,00 €	1	1890,00 €	1890,00 €	0,00 €	1	1890,00 €	1890,00 €	0,00 €	
	9.2	Câbles entrées et zones d'accès aèles H=2 m	U	3	3000,00 €	9000,00 €	3	3000,00 €	9000,00 €	0,00 €	3	3000,00 €	9000,00 €	0,00 €	
	9.3	Pizcomètres hors déchets, prof. 5 m	U	100	55,00 €	5500,00 €	100	55,00 €	5500,00 €	0,00 €	100	55,00 €	5500,00 €	0,00 €	
	9.4	Pizcomètres hors déchets, prof. 10 m	U	3	2640,00 €	7920,00 €	3	2640,00 €	7920,00 €	0,00 €	3	2640,00 €	7920,00 €	0,00 €	
	9.5	Ersenementent (U passage)	m²	31000	3,20 €	99200,00 €	30615	3,20 €	97968,00 €	-2232,00 €	30615	3,20 €	97968,00 €	0,00 €	
	9.6	Pratition microphytes en liqeur	U	20000	3,50 €	70000,00 €	20000	3,50 €	70000,00 €	0,00 €	20000	3,50 €	70000,00 €	0,00 €	
	9.7	Fosé en terre à l'entrée	m	180	35,00 €	6300,00 €	180	35,00 €	6300,00 €	0,00 €	180	35,00 €	6300,00 €	0,00 €	
	9.8	Blocs rocheux en tranchée pour constitution barrière hydraulique	m³	1500	100,00 €	150000,00 €	1500	100,00 €	150000,00 €	0,00 €	1500	100,00 €	150000,00 €	0,00 €	
	9.9	Descentes d'eau en PVC et bétonnées	m	1	28453,20 €	28453,20 €	1	28453,20 €	28453,20 €	0,00 €	1	28453,20 €	28453,20 €	0,00 €	
	9.10	Création noue	U	60	280,00 €	16800,00 €	60	280,00 €	16800,00 €	0,00 €	60	280,00 €	16800,00 €	0,00 €	
Barrière hydraulique	10.1	Nettoyage de la route par un prestataire extérieur	m²	1	13037,60 €	13037,60 €	1	13037,60 €	13037,60 €	0,00 €	1	13037,60 €	13037,60 €	0,00 €	
	10.2	Fourniture et mise en place de la terre végétale sur 30 cm (vendu non prévu au marché initial)	m³	1	5425,00 €	5425,00 €	1	5425,00 €	5425,00 €	0,00 €	1	5425,00 €	5425,00 €	0,00 €	
	10.3	Travaux de curage et de nettoyage de la lagune à la pelle à chenille au mois de mai 2016	m²	1	15714,00 €	15714,00 €	1	15714,00 €	15714,00 €	0,00 €	1	15714,00 €	15714,00 €	0,00 €	
	10.4	Travaux de curage et de nettoyage de la lagune à la pelle à chenille au mois de novembre 2016	m²	1	29014,00 €	29014,00 €	1	29014,00 €	29014,00 €	0,00 €	1	29014,00 €	29014,00 €	0,00 €	
	10.5	Nettoyage et évacuation des déchets vers talus bas et dôme	m³	1	107 €	107 €	1	107 €	107 €	0,00 €	1	107 €	107 €	0,00 €	
	10.6														
	10.7														
	10.8														
	10.9														
	10.10														
Total GHT					1 673 685,20 €	1 673 685,20 €	0,00 €	1 673 685,20 €	0,00 €	1 673 685,20 €	0,00 €	1 673 685,20 €	0,00 €		
Total GHT					1 838 980,38 €	1 838 980,38 €	165 295,18 €	1 838 980,38 €	165 295,18 €	1 838 980,38 €	165 295,18 €	1 838 980,38 €	165 295,18 €		

SEMSAMAR
Travaux de réintégration écologique de la décharge de Morre-à l'Eau
Avenant n°2 au marché - Groupement BM/SOTEC